

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du MERCREDI 3 Avril 1793, l'an 2^e. de la République.

Les Souscripteurs de l'ancienne *Gazette Universelle*, dont l'abonnement commençoit au 1^{er}. Février 1792 pour un an, & au 1^{er}. Août dernier pour six mois, continueront de recevoir cette feuille jusqu'au 5 Avril prochain. Il leur sera expédié incessamment, ainsi qu'à ceux dont l'abonnement finissoit les 1^{er}. Décembre & Janvier derniers, le précis de tous les évènements qui se sont passés en Europe, depuis le 10 Août jusqu'au 15 Novembre suivant.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

POLOGNE.

De Varsovie, le 15 mars.

LE quartier-général de M. de Mollendorff, commandant l'armée prussienne, est à dix lieues de cette capitale : le général a une fréquente correspondance avec l'ambassadeur de Russie, qui est enfin parvenu à déterminer le roi à se rendre à Grodno. Sa majesté suivra de près M. l'ambassadeur, qui a pris les devants.

On est fort impatient de savoir ce qui résultera du travail des arpenteurs russes dans la Volhinie, on prévoit qu'on en recevra incessamment des nouvelles de la plus haute importance.

La conduite de la Russie envers les François ne trouve pas des approbateurs par-tout ; cette puissance en fera peut-être la première punie, sur-tout les grands qu'elle renferme, accoutumés aux cuisiniers François & au service des valets-de-chambre de cette nation.

Nous apprenons que M. le général Raumer a sommé Dantzick de se rendre. A en juger par ce qui se débite, le magistrat & la bourgeoisie de cette ville préfèrent de se soumettre à la souveraineté immédiate de la Prusse, plutôt que d'être réputés en dépôt.

La prise de Dantzick par l'armée prussienne va empêcher nécessairement toute exportation des grains de la Pologne pour la France, ce qui déplaira beaucoup aux négocians, souvent chargés d'immenses commissions pour les approvisionnements de France.

ALLEMAGNE.

Extrait d'une lettre de Ratisbonne, du 23 mars.

Les troupes de l'empereur continuent de passer par ici, & une armée de réserve de 60 mille hommes sera rassemblée sur les frontières de la Bavière. Si les François vouloient rendre les Pays-Bas & le pays conquis en Allemagne, on pourroit espérer un accommodement ; autrement il ne faut pas y songer.

FRANCE.

De Paris, le 3 avril.

On écrit de Saint-Malo qu'un des plus petits corsaires sortis de ce port a fait la prise la plus riche. Il l'a conduite à l'île

de Bas : c'est un navire anglois dont la cargaison, consistant en sucre, cacao, bois de campêche, &c. est estimée 400,000 l.

Les comités de défense & de sûreté générale de la convention, réunis avec un grand nombre des membres de la convention, ayant entendu la lecture d'une lettre du général Dumouriez, & celle du rapport fait par le ministre des affaires étrangères, qui est le résultat de la mission de trois commissaires envoyés auprès de Dumouriez par le pouvoir exécutif, se sont confirmés dans l'opinion qu'il existoit un vaste projet de trahison. Ils ont cru devoir prendre en conséquence des mesures sévères, & s'assurer de plusieurs personnes suspectées. Dans la nuit du dimanche au lundi, ces comités réunis ont décerné des mandats d'arrêt contre les personnes suivantes :

Espagnac, Malus, ci-devant ordonnateurs dans l'armée de Dumouriez ; Lady-Fitzgerald ; Hebert, ci-devant secrétaire d'Adrien-Dupont ; Bonnacarrere, employé au bureau des affaires étrangères ; Goui-d'Arcy, Affeline, agent du duc de Liancourt ; Laloude, de Cambrai ; Sainte-Foi, Candegron, ci-devant maire de Cambrai ; Beneron, officier-général dans l'armée de Dumouriez ; Ligneville, officier-général ; Devaux, adjudant-général de l'armée de Dumouriez ; la citoyenne Beauvais, maîtresse de Dumouriez ; Westermann, officier-général ; Victor Broglie, Boisgelin, ci-devant maître de la garde-robe de Louis XVI ; la citoyenne Sillery ; Chaderlos, officier-général ; Lemaire, trésorier chez Philippe Egalité ; le général Valence, les deux fils d'Egalité, Montjoie, aide-de-camp de Dumouriez ; Servan, officier d'Egalité.

Les scellés ont été mis sur les papiers de l'ex-ministre Roland.

COMMUNE DE PARIS.

Du 1^{er}. avril.

Une députation de la majorité des 48 sections de Paris, par l'organe du citoyen Truchon, a donné lecture au conseil de l'arrêté suivant :

« Sur l'arrêté du 27 Mars, de la section des Droits de l'Homme, relatif aux moyens de sauver la patrie, l'assemblée des commissaires des sections réunies en majorité dans une des salles de l'évêché, après avoir procédé à la vérifi-

cation des pouvoirs, a arrêté qu'elle se constituait en assemblée centrale de salut public & de correspondance avec tous les départemens de la république, sous la sauve-garde du peuple; & de plus, qu'une députation de quatre membres seroit envoyée à l'assemblée électorale, pour inviter les assemblées de cantons du département de Paris à nommer chacune quatre commissaires pour se réunir à ceux des 48 sections. L'assemblée des commissaires des 48 sections a de plus arrêté que les cantons faisant partie du département de Paris seront convoqués pour nommer des commissaires qui feront partie de l'assemblée, & que copie leur sera envoyée de l'arrêté de la section des Droits de l'Homme & de celui de l'assemblée.

Le président a répondu à la députation, que le conseil voyoit avec le plus vif intérêt la formation d'une assemblée dont le but étoit patriotique & l'existence légale. Chaumet a alors pris la parole. « Citoyens, a-t-il dit, tant qu'une section a parlé seule, nous avons gardé le silence; mais la majorité a émis son vœu; c'est au conseil à y adhérer; c'est au conseil à se mettre, s'il le faut, à la tête de l'insurrection légale qui se prépare. . . . Un général, à la tête d'une faction scélérate, fort des traites qu'il a rangés dans son parti, menace notre liberté. Nous serions ses complices, si, dans une position aussi critique, nous n'adonnions aux mesures vigoureuses qui nous sont proposées. . . . Citoyens, il faut abattre les auteurs de cette guerre qui nous a coûté tant de sang; il faut poignarder & les amis des rois & le dictateur postiche qu'ils ont mis en avant; il faut poignarder tous les royalistes, tous les fédéralistes, tous les conspirateurs. Que l'Europe, avec l'univers entier, sache que si une minorité perfide soupire après l'ancien ordre de choses, une impopulaire majorité veut la liberté toute entière & le triomphe de la sans-culotterie ». (Applaudi). Le procureur de la commune a requis, & le conseil-général a arrêté qu'il reconnoissoit comme légale l'assemblée de salut public qui alloit se former, que tous les frais de bureau & d'impression seroient à la charge de la commune.

Chaumet a ensuite rendu compte du résultat des interrogatoires qu'on a fait subir aux militaires arrivés à Paris. Tous, ou presque tous, ont été chassés par Dumouriez qui les a peints comme des brigands, parce que, nouveaux Achilles, ils avoient refusé de servir les projets ambitieux d'Agamemnon, & de plier devant Ajax Beurnonville; il a dit, en parlant de ce dernier, que c'étoit Mandrin qu'on avoit envoyé chercher Cartouche. La gendarmerie, toute composée des vainqueurs de la Bastille, des hommes du 10 août, a aussi été en butte aux calomnies, & représentée comme une horde d'assassins. Après de plus amples informations, tous ces soldats seront remis en liberté, & le procureur-syndic a assuré au commissaire des guerres que si, lui commissaire, se constituait l'accusateur des soldats, le conseil s'en proclamait le défenseur. (Applaudi).

Le commandant-général a annoncé que les postes intéressans avoient été doublés. Il a fini son rapport par protester de son inviolable attachement pour la cause du peuple.

Les passe-ports sont suspendus; les barrières continueront d'être gardées. (La suite à demain).

CONVENTION NATIONALE.

Procès-verbal des conférences qui ont eu lieu entre Dumouriez, Dubuiffon, Prolly & Pereira.

Chargés par le ministre des affaires étrangères d'une mission importante, & chemin faisant, de voir le général Dumouriez, pour concerter avec lui les moyens de conserver la Belgique, & obtenir des éclaircissens sur les proclamations qu'il y avoit faites, ils apprirent en route la malheureuse affaire de Nerwinde. Résolus alors de joindre Dumou-

riez dans sa retraite, ils s'approchoient de Bruxelles lorsqu'ils apprirent son évacuation, & furent les témoins du désordre qui régnoit parmi les troupes, de la déroute de nos soldats. Enfin, ils joignirent Dumouriez à Tournay, le 26, au moment qu'il y entroit avec son avant-garde. Mieux connu de lui que de mes collègues, dit Prolly, je me présentai seul chez lui, pour lui annoncer notre arrivée. Je le trouvai dans une maison occupée par madame Sillery, où je trouvai aussi mesdemoiselles Egalité & Pamela, les généraux Valence, Egalité & son état-major; le général étoit entouré de beaucoup de monde & d'une députation des districts de Valenciennes & de Cambrai.

L'entretien commença par une réception peu amicale de la part du général, & par des reproches amers auxquels je n'avois point donné de sujet. Il paroît que le général avoit été inuit en erreur par des journaux, & notamment par l'inexactitude d'une séance des Jacobins, insérée dans le journal des débats de cette société. Je lui répondis en vrai républicain: le général s'emporta en reproches contre les Jacobins & la convention. Entr'autres propos, il dit positivement que la convention & les Jacobins avoient fait le malheur de la France; mais que lui, général, étoit assez fort pour se battre par devant & par derrière, & que dût-on l'appeler César ou Cromwell, il sauroit la France lui seul & malgré la convention nationale. Je me retirai, continue Prolly, pour épargner à Dumouriez la honte de dire de nouvelles sottises. A mon retour, ayant informé mes collègues de ces particularités, il fut arrêté entre nous que nous irions trouver le général sur-le-champ, pour tâcher de ramener son esprit à des sentimens plus paisibles. En conséquence, après avoir présenté nos lettres de créance, nous lui fîmes demander un entretien particulier; nous l'obtinmes. Dumouriez nous fit passer dans un appartement séparé: d'abord, il se livra à des expressions expressives de son humeur; mais bientôt nous parvinmes à lui inspirer plus de confiance, & nous commençâmes à espérer que, dans une troisième conversation, nous parviendrions à connoître les véritables sentimens de cet homme, dont les idées & les actions étoient si contradictoires. Les commissaires sollicitèrent cette troisième entrevue; elle leur fut promise pour le lendemain, le général partant alors pour Ath: il étoit huit heures du soir. En les quittant, le général les embrassa, & leur fit de lui-même des avances qu'ils attribuèrent au désir de leur faire oublier la manière désagréable dont il les avoit reçus d'abord.

Les trois commissaires réunis se concertèrent. Il étoit essentiel au salut public que Dumouriez dit son secret & ses projets; ils prirent leurs mesures en conséquence.

Dumouriez revint d'Ath le lendemain, à cinq heures du soir, avec son corps de bataille, qu'il placa aux environs & sous les murs de Tournay. Les commissaires allèrent à sa rencontre, & remarquèrent que Dumouriez étoit encore de plus mauvaise humeur que la veille. Ayant appris qu'il étoit descendu chez madame Sillery, ils s'y rendirent, & y arrivèrent presque en même tems que le général. En les apercevant, Dumouriez leur dit, avec assez d'humeur: Je ne suis pas chez moi; je suis chez Egalité: si vous voulez me trouver, venez chez moi ce soir après souper, à l'abbaye Saint-Martin. Ils s'y rendirent, & l'y attendirent jusqu'à neuf heures & demie. Le général parut enfin. Resté seul avec les commissaires, il recommença les diatribes contre la convention & les jacobins. Les commissaires le remirent sur la conversation de la veille, & lui rappellerent sa dernière phrase, qu'il sauroit la patrie malgré la convention. A cela Dumouriez répondit que la convention étoit composée de sept cent quarante-cinq tyrans, tous régicides; qu'il ne faisoit aucune différence entre les appellans & les non-appellans; qu'il

se moquoit de que bientôt de banlieue de Pmée, contre qu'il ne voultre le tribun souffrirait pas qu'il auroit traite bien s'opp & que si on marcheroit sur n'avoit pas pou engagea les co à la place de ainsi:

Ici les exprconserver, on Vous ne voulest trop bête; rien entendu. toute vicieuse — A la bonn un roi, car il cois n'y souf souffrir un ra qu'il s'appelle

Ici Dumoutrage. Des Ja de le porter a il avoit rendu Egalité qu'il Mais, lui d titution?

J'ai, dit-il de districts.

Ici la convral Valence & prendre l'évac de vouloir se tant.

Quelques n conversation p parla d'une n lativement au espéroit profit & Gertrudem

Sur l'observroît, avec de pondit qu'il l la concluroit voudroit trait conseil exécuti

Pendant ce s'entretenoient Montjoie, qu du nouveau t tous les décre droit d'exiger Ce singulier p du civilime de

Enfin Dumou tement. Celn que Dumourie Dumouriez se Ces cinq cen — Non, dit I

se moquoit de leurs décrets; qu'il avoit déjà dit à Danton que bientôt ces tyrans n'auroient de pouvoirs que dans la banlieue de Paris. De-là il passa à des invectives contre l'armée, contre les volontaires, qu'il traita de poltrons. Il dit qu'il ne vouloit que des troupes de ligne. Il s'emporta contre le tribunal révolutionnaire, & finit par dire qu'il ne souffriroit pas paisiblement son existence. Il ajouta que tant qu'il auroit trois ou quatre pouces de fer à son côté, il sauroit bien s'opposer aux horreurs que méritoient les Jacobins; & que si on renouvelloit à Paris des scènes sanglantes, il marcheroit sur-le-champ sur Paris. Qu'au reste, la convention n'avoit pas pour six semaines d'existence. Cette dernière phrase engagea les commissaires à lui demander ce qu'il pensoit mettre à la place de la convention. Pressé vivement, il s'expliqua ainsi :

Ici les expressions sont tellement précieuses, que pour les conserver, on a préféré employer la forme du dialogue. — Vous ne voulez donc pas de constitution? Non; la nouvelle est trop bête; & pour un homme d'esprit, Condorcet n'y a rien entendu. — Mais que mettez-vous à la place? L'ancienne, toute vicieuse qu'elle étoit, est encore la meilleure possible. — A la bonne heure; mais sans roi, sans doute? — Avec un roi, car il en faut un absolument. — Mais pas un français n'y souffriroit; tous ont juré de mourir, plutôt que de souffrir un roi que le nom seul de Louis... — Qu'importe qu'il s'appelle ou Louis ou Jacobus. — Ou Philippe.

Ici Dumouriez en fureur s'écria que c'étoit un nouvel outrage. Des Jacobins l'accusèrent d'être du parti d'Orléans, & de le porter au trône, parce qu'après la bataille de Jemmape, il avoit rendu un compte avantageux de la bravoure du jeune Egalité qu'il formoit au métier.

Mais, lui dit-on, comment ferez-vous adopter cette constitution?

J'ai, dit-il, mes gens tout trouvés; ce sont les présidens de districts.

Ici la conversation fut interrompue par l'arrivée du général Valence & de l'aide-de-camp Montjoie, qui venoient apprendre l'évacuation de Mons. Les commissaires ayant eu l'air de vouloir se retirer, Dumouriez leur dit d'attendre un instant.

Quelques minutes après, Dumouriez eut un moment de conversation particulière avec Prolly, pendant lequel il lui parla d'une négociation entamée avec le prince Cobourg, relativement aux blessés restés à Bruxelles; négociation dont il espéroit profiter pour retirer 18 bataillons laissés dans Bréda & Gertruidenberg.

Sur l'observation de Prolly, que ce commencement pourroit, avec de l'adresse, conduire à la paix, Dumouriez répondit qu'il le comptoit bien aussi; mais que cette paix, il la concluroit seul, parce qu'aucune puissance belligérante ne voudroit traiter avec la convention nationale, ni avec un conseil exécutif, soumis à ces 745 tyrans.

Pendant ce petit dialogue, les deux autres commissaires s'entretenoient avec le général Valence & l'aide-de-camp Montjoie, qui faisoient aussi des plaintes sur l'établissement du nouveau tribunal. Montjoie généralisa son mépris pour tous les décrets, en disant que la convention n'avoit pas le droit d'exiger son obéissance, puisqu'il n'y avoit pas consenti. Ce singulier principe donnera la mesure de la judiciaire, & du civilisme de l'aide-de-camp.

Enfin Dumouriez tira Dubuiffon dans un coin de l'appartement. Celui-ci lui fit reprendre la conversation sur l'emploi que Dumouriez vouloit faire des présidens de districts. Alors Dumouriez se livra brusquement à ces développemens.

Ces cinq cents présidens se réuniront donc, dit Dubuiffon?

— Non, dit Dumouriez, cela seroit trop long, & dans trois

semaines les Autrichiens seront à Paris, si je ne fais pas la paix. Il ne s'agit plus de la république ni de la liberté, j'y ai cru trois jours. C'est une folle absurdité, & depuis la bataille de Jemmape, j'ai regretté tous les succès que j'ai obtenus pour une si mauvaise cause. Mais il faut sauver la patrie, en reprenant un roi bien vite, & en faisant la paix, car ce seroit bien pis, si le territoire étoit envahi, & il le sera, si je veux, avant trois semaines.

Et vos moyens, dit Dubuiffon, quels sont-ils? Qui aura l'initiative pour émettre le vœu de reprendre un roi & l'ancienne constitution? Mon armée, répond Dumouriez; oui, mon armée, l'armée des Mammelus; elle le fera; mais pas pour long-tems; mais enfin elle le fera; & de mon camp, ou du sein d'une place forte, elle dira qu'elle veut un roi: la moitié de la France le veut; par ce moyen je ferai la paix en peu de tems. Mais quels dangers pour vous si vous êtes découvert? — Si mon projet échoue, si je suis décrété d'accusation, qui osera mettre ce décret à exécution au milieu de mon armée? Au reste, j'ai toujours pour dernière ressource un tems de galop vers les ennemis. — Mais le sort de la Fayette n'est pas attrayant pour ses imitateurs? — La Fayette avoit inspiré le mépris pour ses talens, & la haine par les journées des 5 & 6 octobre. Mais moi, je suis estimé de toutes les puissances: d'ailleurs je passerai chez l'ennemi de manière à me faire bien recevoir.

Dubuiffon ayant imaginé de lui proposer de lui-même un plan de contre-révolution, ayant le même but, mais moins risqué pour lui.

Votre projet est meilleur que le mien, dit Dumouriez, mais le mien compromet moins l'infortuné qui est au Temple, & sa précieuse famille. — Mais le vôtre les compromet de fait. — Le dernier des Bourbons seroit tué, même ceux de Coblenz, que la France n'en auroit pas moins un roi; & si Paris ajoutoit ce meurtre à ceux dont il s'est déjà déshonoré, à l'instant je marcherois sur cette ville & je m'en rendrois maître, non à la manière de Brégie, dont le plan étoit absurde, mais avec 120 mille hommes, dont je placerois partie à Pont-Saint-Maxence, une autre à Nogent, & autres ports sur les rivières. Ainsi je l'aurois bientôt réduite par la famine, & si ce n'étoit pas assez, la déclaration de guerre faite à l'Angleterre, ouvrage ridicule & perfide de Brissot, suffiroit pour faire capituler la France entière, attendu qu'elle ne recueille pas assez de grains pour se nourrir, & que les corsaires anglois l'empêcheroient aisément de s'approvisionner. — Sur l'observation faite par Dubuiffon, qu'au premier acte qui signaleroit l'exécution de son plan, la famille à laquelle il paroït s'intéresser seroit extrêmement en danger. — Eh bien! répondit Dumouriez, les jacobins ont un moyen de faire oublier tout & de réparer leurs crimes. Qu'ils fassent une troisième insurrection qui serve de complément à celles de 89 & 92, qui procure la dissolution de la convention, qui protège les prisonniers du Temple, & je vais les seconder avec mon armée.

Effrayé d'autant de scélératesse, Dubuiffon, craignant que l'auteur de semblables confidences ne voulût les ensevelir dans le secret, pensa à assurer sa retraite & celle de ses collègues; cependant il dit à Dumouriez qu'il trouvoit son projet excellent, & que, de retour à Paris, il alloit sonder les jacobins sur les moyens de lui procurer un brillant succès.

Ici Dumouriez avoua à Dubuiffon qu'il avoit songé à enlever la Belgique à l'Autriche, pour s'en faire un gouvernement sous la protection de la république française; il déclara que sa haine pour les intrigans de Paris l'avoit porté à abandonner ce plan, mais qu'il ne renonçoit pas encore à s'en faire déclarer chef, sous la protection de l'Autriche.

Dubuiffon se retira à trois heures du matin. — Partez,

lui dit Dumouriez, avec vos deux collègues, pour Paris; mais revenez seul dans cinq ou six jours, après avoir jeté les germes de l'insurrection des jacobins, pour opérer la dissolution de la convention & la protection tutélaire qu'ils donneroient à la famille royale jusqu'à son arrivée.

Les commissaires se rendirent à Lille: là, sans faire part des idées cruelles qui les agitoient, ils firent entendre à la municipalité que le salut public exigeoit que cette ville fût censée en état de siège. Plus tranquilles alors sur le sort de cette ville, les commissaires se rendirent à Paris, où ils sont arrivés samedi à huit heures du soir, où ils ont dressé le présent procès-verbal. Paris, ce 31 mars 1793, & ont signé.

(Présidence du citoyen Jean-de-Bry).

Séance du mardi 2 avril.

D'après le tableau de la correspondance présenté par un secrétaire, nos départemens maritimes sont toujours agités par des mouvemens contre-révolutionnaires. Berruyer prépare aux environs de Nantes un combat qui sera terrible aux fanatiques & aux royalistes qui tiennent encore les districts dans leur possession. Les gardes nationales de Mayenne & Loire ont éprouvé quelques échecs, & remporté quelques avantages. Elles ont pris, dans une action, un jeune homme, maçon de son métier, que sa répugnance à obéir à la loi du recrutement a jeté dans l'armée des rebelles, dite *Chrétienne*. Conduit devant l'administration où il a été interrogé, il a dit qu'il avoit remarqué parmi les séditieux une multitude de prêtres qui donnoient, avant le combat, l'absolution à ceux qui alloient égorger leurs frères.

Le département de la Vendée a besoin de secours; les révoltés s'y sont emparés de plusieurs forts: les administrateurs conjecturent que nos ennemis extérieurs attendent la prise de toutes les places importantes, pour tenter une descente. Ils font passer à l'assemblée une lettre qui leur a été portée par un parlementaire des insurgés. — Ceux-ci disent, dans cette lettre, qu'ils se sont soulevés pour combattre les principes qui ont renversé & le trône & l'autel. Ils invitent leurs frères égarés à ouvrir les yeux, à devenir leurs amis, plutôt que de s'exposer à succomber sous les efforts des puissances qui nous avoisinent, & à la vengeance de plusieurs départemens las de la tyrannie & de la confusion qui constituent seules le présent gouvernement français. Ils demandent aussi que leur parlementaire soit respecté, & jurent de le violer si la personne étoit violée.

La lecture de cette lettre a porté Doucet à accuser le conseil-exécutif d'avoir laissé introduire dans nos départemens maritimes le fléau de la guerre civile, & Bentabole a demandé que ce même conseil fût tenu de rendre compte sous 24 heures de la situation de la république. Cette proposition a été décrétée, & de plus, le ministre de la marine fera passer l'état nominatif de tous les officiers employés dans notre marine.

Un membre de la députation du département de Corse donne lecture d'une lettre adressée par les administrateurs de Toulon; le général Paoli est dénoncé dans cette lettre, comme un homme dangereux, qui persécute les patriotes, favorise les mécontents, & aspire à la domination de son pays. La manie de ce même homme qui essayoit, en présence de ses amis, un trône qu'il avoit fait placer dans sa maison, a fait penser à Laffourcade que son ame ne devoit pas être fermée aux desirs rongeurs de l'ambition. Barere, redou-

tant, ainsi que ses collègues, la perfidie intéressée de ce général, dans des circonstances où la perte d'Oltende & de la frégate qui étoit dans son port, l'enlèvement de nos corsaires & le dénueement de notre marine, nous montrent tous dangers d'une guerre maritime; sachant, d'ailleurs, que le cabinet britannique n'est que trop porté à détacher l'île de Corse de nos possessions, a demandé la destitution de Paoli. Un décret destitue Paoli, & ordonne qu'il sera traduit à la barre de la convention nationale.

Marat est ensuite monté à la tribune, où il a dénoncé plusieurs militaires, notamment le colonel Chabrière, pour porter à la tête de nos armées les principes les plus anti-civiques; il a demandé à ce sujet que dorénavant ci-devant noble ne pût occuper de rang dans nos troupes, & que la convention se réservât la nomination immédiate des généraux. On passe à l'ordre du jour sur ces propositions.

Une députation de la section du Mail est introduite à la barre; elle y apporte le désaveu de ses commettans à l'abaissement du comité de salut public, qui siège à l'Évêché, ajoutant qu'elle se renfermera toujours dans l'obéissance qui doit à la loi & aux véritables autorités constituées.

Les membres composant le tribunal extraordinaire, aujourd'hui réunis, & prêts à entrer dans l'exercice de leurs fonctions, ont paru devant la convention nationale. L'organisation de ce tribunal a fait sentir l'inutilité de la commission chargée de rédiger les actes d'accusation; elle a été supprimée.

Une députation de la section du Temple vient demander à la barre un décret qui porte des peines sévères contre ceux qui ne monteront pas leur garde en personne, ou qui déserteront à leurs chefs. On renvoie cette pétition au comité de salut public, & l'on écoute Barrere, qui propose de déclarer que la section du Mail a bien mérité de la patrie, d'appeler à la barre le maire de Paris, pour rendre compte des motifs qui ont entraîné la formation d'un comité central de salut public, & de mander aussi à la barre les commissaires de section pour y rendre raison de leur acceptation. Ces propositions sont adoptées.

On a donné lecture de plusieurs pièces envoyées par les commissaires réunis à Lille. La première est une réquisition faite au général Dumouriez, de se rendre à Lille, pour conférer sur des inculpations graves lancées contre lui. La seconde est une réponse de Dumouriez, qui refuse, au prétexte qu'il est nécessaire à l'armée, & il demande que deux commissaires se rendent auprès de lui.

La troisième est une lettre de Dumouriez à Beurnonville. Dumouriez lui fait part de la réquisition des commissaires & dit que sa tête est trop précieuse pour être livrée à un tribunal arbitraire. Il parle des commissaires du conseil exécutif, qui lui ont, dit-il, fait de belles propositions pour détruire la convention. Il ne veut pas se livrer, comme un agneau, sous le fer des assassins.

Dites, écrit Dumouriez, dites au comité de défense générale, que, de retour sur les frontières, je diviserai l'armée en deux, une partie pour défendre la frontière, & l'autre pour délivrer la partie saine de l'assemblée. La lettre contient ensuite des plaintes sur l'indiscipline de quelques soldats & des détails sur la position de l'armée.

Dumouriez parle aussi de la nécessité de négocier promptement pour faire la paix.

(Nous reviendrons demain sur cette séance.)

Les Soucri
au 1^{er}. Août
Incessamment
nemens qui se
Le Bureau
de Richelieu
Les lettres d'
doit commenc

HIER, no
états, & en
de l'état, s'est
de Prusse, en
tation au roi
avec la major
En attenda
forteresse de
toute la trou
commerce re
tout, au res
pris des mes
lace, qui cep

L'électeur
lité qu'il avo
tingent de tr
binés.

La grosse
30 jours en
mois prochain
au siège de

On comm
entre les pu
comte de W
vers Landau
Thionville,
Pays-Bas, &
prince Fréd

(1) On cr
d'hui sur l
doites bloq